

Règlement du TGE

(Edité et validé le 22 janvier 2019 par le Président, Hervé DACHARY)

Article I. Esprit du TGE

Le **Trophée de Golf des Diplômés des Grandes Ecoles (TGE)** réunit chaque année, les anciens élèves des grandes écoles d'ingénieurs et de commerce françaises au sein d'une compétition amicale, dans un esprit sportif de compétition, de convivialité et de fairplay entre les joueurs. C'est une compétition officielle régie par les règles de la Fédération Française de Golf et par le présent règlement.

Tous les ans, ce règlement permet à chaque équipe engagée de remporter le Trophée.

Article II. Inscription et Constitution des équipes

Section 2.01 Inscription

1. Le TGE est ouvert aux seuls diplômés des Grandes Écoles Françaises d'ingénieurs, de commerce et d'administration.
2. Les écoles désirant faire acte de candidature doivent le faire auprès du Président du TGE avant le 30 Novembre de chaque année.
3. Chaque école candidate s'engage à présenter une équipe constituée d'un nombre suffisant de joueurs participants pour répondre aux règles de constitution des équipes prévues à la section 2.02 ci-dessous.
4. La réunion annuelle des capitaines valide le décompte des équipes, la composition des Groupes, le calendrier des compétitions pour l'année, les coordinateurs de Groupes, les responsables de chaque compétition dans chaque Groupe et les modifications du règlement.

Section 2.02 Constitution des équipes pour les compétitions

1. Les équipes seront constituées d'un minimum de 6 joueurs et d'un maximum de 15 joueurs par compétition. Le nombre maximal de joueurs par équipe, groupe par groupe, est rappelé chaque année lors de la réunion des capitaines (voir ANNEXE 1).
2. Elles peuvent inclure un maximum de 3 étudiants de l'école par compétition.
3. Si le minimum de 6 joueurs n'est pas garanti à chaque compétition, l'équipe sera considérée comme « incomplète » et sera comptabilisée dans le décompte final selon les modalités figurant en Section 4.03, paragraphe 3 ci-après.
4. Les joueurs de chaque équipe, sous réserve de respecter les conditions d'inscription de la section 2.01, peuvent changer à chaque compétition.
5. Chaque équipe est représentée par un Capitaine, et un seul, responsable de ses joueurs, et de leurs comportements. Le Capitaine peut être secondé par un ou plusieurs suppléants. Lors des votes, seule la voix du Capitaine est acceptée.
6. Les Capitaines élisent chaque année parmi les Capitaines et leurs suppléants le Président du TGE.

Article III. Organisation

Section 3.01 Groupes

1. Le TGE comprend 3 Groupes. (ANNEXE 5) de 4 équipes chacun.
2. La composition des Groupes est faite chaque année en fonction des résultats de l'année passée selon le tableau donné en ANNEXE 4.

Section 3.02 Déroulement du TGE

1. Le TGE se déroule sur 5 tours en 2 phases :
 - Une phase de QUALIFICATION sur les 4 premiers tours
 - Une dernière phase consacrée aux FINALES.

2. **La Phase de QUALIFICATION en Groupe :**
 - Les 12 équipes sont réparties en 3 Groupes (Voir ANNEXE 4 et 5)
 - Qualificative pour les FINALES
 - Disputée sur 4 tours sur 4 parcours différents,
 - Chaque tour se déroule le premier jeudi des mois d'avril, juin, juillet, septembre, sauf exception. En cas d'intempéries, le match pourra être rejoué.

3. **Les FINALES :** une Grande Finale et une Finale de Classement qui se disputeront le même jour sur les 2 parcours « 18 trous » d'un même golf.

Sera déclaré vainqueur du TGE, l'équipe qui remportera la Grande Finale.

1. **Qualifications pour les Finales:**
 - Seront qualifiées pour la Grande Finale les deux premières équipes classées dans chaque Groupe, soit un total de 6 équipes.
 - Le classement se fait dans chaque Groupe sur la base de la somme des 6 meilleures cartes de chaque équipe lors des 4 tours de la Phase de Qualification.
 - A l'issue de cette Phase de Qualification, en cas d'égalité de points entre plusieurs équipes sur les 4 tours, le départage se fera en prenant en compte les points de la septième carte du 4^{ème} tour de qualification, puis éventuellement celui de la huitième, neuvième,....
 - Les équipes non qualifiées pour la Grande Finale participeront ensemble à une Finale de Classement qui définira le classement de l'année de la 7^{ème} à la 12^{ème} place ; ce classement servira de base au tirage au sort des Groupes de l'année suivante (Voir ANNEXE 4).
2. **Participation aux Finales :**
 - La Grande Finale et la Finale de Classement réuniront chacune au maximum 90 joueurs soit 15 joueurs par équipe participante.
 - Ne pourront jouer la Grande Finale que les joueurs ayant participé à au moins une des 4 rencontres de la Phase de Qualification de l'année ou à la Ryder Cup TGE de l'année.

3. Sauf dérogation du président du TGE, chaque Capitaine d'équipe doit organiser 1 des 4 tours de qualifications pour son Groupe.

Section 3.03 Lieux des rencontres

Les lieux des rencontres doivent être rapportés au Président et au Webmaster au plus tard, un mois avant la date du premier tour du TGE.

Article IV. Compétitions

Section 4.01 Inscriptions aux compétitions

Tout au long de la saison, chaque Capitaine pourra enregistrer un ou plusieurs nouveaux joueurs venant renforcer son vivier en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur le site tgetour.com et en fournissant les informations obligatoires suivantes :

Nom, Prénom

- N° de licence valide (9 chiffres, sans espaces)
- Certificat Médical valide
- Index
- Adresse mail
- Mobile

Tout capitaine est garant du respect des critères de participation pour chaque joueur enregistré dans son équipe.

Il devra par conséquent s'assurer que chaque joueur est diplômé de son école et titulaire d'une licence à jour et d'un Certificat médical valide. Les joueurs ne pouvant pas fournir un certificat médical ne seront pas comptabilisés ni dans la compétition, ni bien sûr dans les points de l'équipe.

4 jours avant la date de chaque compétition, et avant 20h, les capitaines de chaque équipe **devront avoir sélectionné sur le site internet du TGE** les joueurs qui constitueront son équipe à la compétition suivante. Ces joueurs sont à sélectionner dans ceux déjà enregistrés dans leur équipe sur le site du TGE.

Passé cette date et heure limites, aucun joueur ne pourra être sélectionné et/ou ajouté à l'équipe participante.

Section 4.02 Départs

1. Les départs se font en Shotgun et les joueurs **devront être convoqués et présents au moins une demi-heure avant le départ.**
2. Les départs ont lieu :
 - Des boules blanches (H) et bleues (F) pour les joueurs en fonction des règles du club où se joue la rencontre.
 - Des boules jaunes (H) et rouges (F) pour les autres joueurs

Section 4.03 Décompte des points

1. Le décompte est fait
 - sur les 4 compétitions pour la phase de qualification en additionnant les 6 meilleures cartes NET STABLEFORD de chaque équipe,
 - et sur une compétition unique pour les finales où seront prises en compte les 9 meilleures cartes pour la Grande Finale et la Finale de Classement.
1. Les index retenus sont ceux des joueurs tels qu'établis par la Fédération Française de Golf (mais sont ramenés à maximum 24 pour les Hommes et 28 pour les Femmes dans le décompte pour les équipes selon le point 7 ci-dessous).
2. Les joueurs d'index supérieurs à 24 et 28 sont acceptés sous réserve des conditions suivantes :
 1. Ils doivent être en dessous de 30 pour les Hommes et 34 pour les Femmes.
 2. Ils doivent être validés par l'organisateur et le coordinateur de Groupe lors d'une rencontre de la phase de qualification.
 3. Ils doivent être validés par l'organisateur et le président du TGE s'il s'agit de la Finale de Classement.
 4. Aucune dérogation n'est acceptée pour la Grande Finale.
3. Les scores d'éventuels invités (acceptés courtoisement par l'organisateur lors de la Phase de Qualification sur proposition d'une équipe) ne sont pas retenus dans le décompte des points des équipes pour la compétition.
4. A défaut de 6 joueurs dans une équipe (par exemple 4 joueurs seulement), on prendra pour score des absents (cinquième, sixième carte...) le même score net que celui de la plus faible carte comptabilisée parmi les 6 joueurs de toutes les équipes adverses – ou des cartes de son équipe- **sans que cela puisse être supérieur à 18 par carte.**
5. Ne sont retenues pour chaque équipe que les 2 meilleures cartes au maximum parmi celles des étudiants (3 maxi) de l'école, non encore diplômés, et participant à la compétition.
6. Dans une compétition, il est possible, après accord explicite de l'organisateur de la compétition, d'accepter exceptionnellement une équipe en surnombre. Toutefois, le nombre total de joueurs inscrits ne devra pas être supérieur à 90 y compris lors des Finales. D'autre part, les joueurs susceptibles d'être comptabilisés pour le TGE ne devant jamais dépasser le nombre autorisé dans le Groupe (voir ANNEXE 1), le capitaine de l'équipe éventuellement en surnombre devra **désigner à l'organisateur au moment de l'inscription, ses compétiteurs qui ne seront pas à prendre en compte** pour la retenue des 6 meilleurs résultats.
7. Pour le décompte des points de chaque équipe, **les index sont ramenés à maximum à 24 pour les messieurs et 28 pour les dames.**

Ainsi, pour un joueur d'index 30,2 ayant réalisé - par exemple - un score de 37 en net, le score net de ce joueur sera ramené à : $37 - (30,2 - 24)$ soit 30,8 pour son équipe (mais enregistré à 37 auprès de la FFG pour permettre l'amélioration de son index...)

L'organisateur ne demandera jamais au Golf de ramener les index à ces niveaux maximum. Ces calculs seront faits ensuite par l'organisateur.

Section 4.04 Prix

1. Chaque organisateur a la liberté de doter sa compétition de récompenses ou prix divers.
2. Il est recommandé, dans ce cas, d'envisager un prix pour le gagnant en brut (H et F), ce qui encouragera la présence d'excellents joueurs au TGE.

Article V. Sanctions

1. Il est rappelé que les règles de la FF Golf en cours pour l'année s'appliquent au TGE et que le respect de l'étiquette est une évidence. Les joueurs et signataires doivent remettre ensemble les cartes. Tout litige doit être traité sur le parcours avec le 3ème joueur en recours, ou sinon, être traité par le coordonnateur de Groupe et référé, pour archive, au Président.
2. **Tout joueur pris en évidence de falsification de carte sera définitivement exclu du tournoi pour la partie et les 5 suivantes du TGE, et la sanction ci-dessous (paragraphe 3) s'appliquera à l'équipe.**
3. Tout falsificateur- non diplômé par exemple, ou « pris en évidence de falsification de carte »- et l'ayant fait à l'insu ou pas de son capitaine - se verra appliquer la sanction ci-dessus et sera comptabilisé dans l'équipe à **ZERO**, dans la compétition de la découverte du litige. Par ailleurs, les non-diplômés seront exclus à vie des TGE.
4. Pour la première compétition annuelle, pour tout joueur dont la carte pourrait être comptabilisée dans le TGE, et dont le certificat médical serait exceptionnellement manquant au moment de l'inscription, ce certificat pourra être remis au club le jour de la compétition, pour régularisation. A défaut, le joueur sera exclu (non-participation pure et simple) de la dite compétition, et sa carte sera définitivement exclue, et pour lui, et pour l'équipe qui pourra comptabiliser la meilleure carte suivante.
5. Des cartons jaunes peuvent être distribués aux capitaines des équipes par le Président pour non-respect du règlement. Ces cartons jaunes sont débattus à une réunion du Bureau et peuvent entraîner l'exclusion du TGE de l'équipe concernée.

Article VI. Vainqueur

1. L'équipe vainqueur du TGE gagne aussi le droit d'organiser la Grande Finale (choix du lieu, en accord avec le Président) l'année suivante. Toutefois cet avantage ne peut être accordé plus de 2 années consécutives : en cas de 3 victoires successives, l'équipe classée 2ème se verra attribuer l'avantage pour la troisième année.
2. Le Dîner ou Cocktail Dînatoire de clôture des Finales récompense les meilleures performances individuelles de l'ensemble des 4 tours qualificatifs du TGE. Des lots individuels, à la discrétion du Président, des Capitaines et des sponsors sont alors offerts aux lauréats.
3. De préférence, et si le club l'autorise, ce Dîner ou Cocktail Dinatoire est organisé le soir des Finales.

Article VII. Sites Internet TGE

URLS :

Pour les 4 tours de qualification : <https://tgetour.com/>

Pour les Finales : <https://tgetour-finales.com/>

Chaque capitaine inscrit en ligne dans son équipe ses joueurs, une bonne fois pour toutes, et si la fonctionnalité existe, met à jour l'index, puis, à partir de cette liste, les sélectionne pour chaque compétition.

Si possible, la photo (format identité) et autres informations facultatives doivent être à jour.

L'adresse mail du joueur, obligatoire, doit être tenue à jour sur le site par le Capitaine.

Article VIII. Sponsors

Le président du TGE et son Webmaster, sont les seuls habilités à construire des partenariats TGE, en informant les capitaines et en leur proposant de devenir des relais d'actions. A ce titre, le Président peut s'entourer d'une commission d'éthique s'il le juge utile.

ANNEXES pour l'année 2019

ANNEXE 1 – nombre d'équipes et de joueurs selon les Groupes

Le nombre d'équipes et de joueurs sont :

- 4 équipes de 15 joueurs dans le Groupe A.
- 4 équipes de 15 joueurs dans le Groupe B.
- 4 équipes de 15 joueurs dans le Groupe C.

ANNEXE 2 – Alliances 2019, à titre provisoire

- IAE + ESTP + ESCEM
- INSEAD + SCIENCES PO

A partir de 2020, le TGE sera constitué d'équipes « mono-école »

ANNEXE 3 – Liste des Grandes Ecoles participant aux TGE

- Arts et Métiers,
- Centrale Paris : Ecole Centrale Paris,
- EPF : Ecole Polytechnique Féminine,
- ESCP Europe : Ecole Supérieure de Commerce (implantée dans plusieurs pays européens),
- ESIEA : Ecole Supérieure d'Informatique, Electronique, Automatique,
- ESSEC : Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales,
- ESTP : Ecole Spéciale des Travaux Publics,
- ESCEM : Ecole Supérieure de Commerce et de Management – Tours, Orléans, Poitiers, Amiens.
- HEC : Ecole de Hautes Etudes Commerciales,
- IAE : Institut d'Administration des Entreprises,
- INSA : Institut Nationale des Sciences Appliquées,
- INSEAD: Institut Européen d'Administration des Affaires,
- NEOMA Business School :
 - Reims MS : Ecole de commerce Reims Management School,
 - Rouen BS : Ecole de commerce Rouen Business School,
- SCIENCES PO-IEP : Institut d'Etudes Politiques de Paris,
- SUPELEC : Ecole Supérieure d'Electricité,
- X : Ecole polytechnique.

ANNEXE 4 – Principe de composition des Groupes

- La constitution des Groupes se fera par tirage au sort lors de la réunion des Capitaines.

Le tirage au sort se fera sur la base de « chapeaux » de 3 équipes chacun et chaque Groupe sera constitué d'une équipe en provenance de chaque chapeau.

Les chapeaux seront constitués en fonction du classement de l'année précédente :

- Chapeau 1 : les équipes classées aux 3 premières places lors de la Grande Finale
- Chapeau 2 : les équipes classées 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème}.
- Chapeau 3 : les 3 premières équipes de la Finale de Classement
- Et ainsi de suite....

ANNEXE 5 – Composition des Groupes pour 2019

Groupe A:

- HEC (vainqueur TGE 2018)
- EPF
- ESCP Europe
- IAE-ESTP –ESCEM

Groupe B:

- ESIEA
- INSEAD-SCIENCES.PO
- NEOMA
- POLYTECHNIQUE

Groupe C :

- ESSEC
- ARTS & METIERS
- CENTRALESUPELEC
- INSA

ANNEXE 6 – Coordinateurs

Les coordinateurs sont pour l'année 2019

- Groupe A: Anne-Marie SEGUIN (EPF)
- Groupe B: Jean-François JACQUIN (X)
- Groupe C : Philippe BESANCON (Essec)

ANNEXE 7- Bureau TGE pour l'année 2019

- Président : Hervé DACHARY
- Webmaster- Communication : Philippe COBESSI
- Les 3 coordinateurs de Groupe:
 - Groupe A: Anne-Marie SEGUIN (EPF)
 - Groupe B: Jean-François JACQUIN (X)
 - Groupe C : Philippe BESANCON (Essec)
- Autres Membres : Pierre-Yves BIMONT (HEC) Nabil BATLOUNI (CentraleSupelec) Françoise PINARD (EPF).
- Les membres ci-dessus ont la possibilité de se faire représenter ou aider par leur vice-capitaine.